



**ALPES-DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°04-2023-210

PUBLIÉ LE 6 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence / Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

04-2023-09-06-00001 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2023-249-004 du 06/09/2023 Modifiant l'arrêté n°2023-172-001 du 21 juin 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département. (2 pages)

Page 3

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2023-09-06-00001

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2023-249-004 du
06/09/2023 Modifiant l'arrêté n°2023-172-001 du
21 juin 2023 portant nomination des membres
des commissions de contrôle chargées de la
régularité des listes électorales dans les
communes du département.



Digne-les-Bains, le **6 SEP. 2023**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2023 - 249 004

Modifiant l'arrêté n° 2023-172 001 du 21 juin 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département

LE PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

VU l'arrêté n° 2023-172 001 du 21 juin 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département ;

VU l'arrêté n° 2023-222 003 du 10 août 2023 modifiant l'arrêté n° 2023-172 001 du 21 juin 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département en ce qu'il concerne la commune de Valensole ;

VU le courriel de la mairie de Valensole en date du 30 août 2023 signalant une erreur de plume ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de corriger l'erreur de plume signalée par la mairie de Valensole ;

ARRÊTE :

Article 1 : Le tableau annexé à l'arrêté n° 2023-172 001 du 21 juin 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département est modifié ainsi qu'il suit :

Commune de Valensole	Conseillers municipaux membres de la commission de contrôle des listes électorales
	René JAUFFRET
	Jacqueline MENZAGO
	Robert LAURENTI
	Raphaël ENDERLE-CHAZALVIEL
	Sébastien ROCHAT

Article 2 : Le reste de l'annexe de l'arrêté n° 2023-172 001 du 21 juin 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département est sans changement.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du préfet des Alpes-de-Haute-Provence ;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur, direction du management de l'administration territoriale et de l'encadrement supérieur ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille (31, rue Jean-François Leca 13002 Marseille).

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 : La Secrétaire générale par intérim de la préfecture et le Maire de Valensole sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet, et par délégation,
la Secrétaire générale par intérim.



Marie-Paule DEMIGUEL